

SEANCE PLENIERE DU CESECC

MARDI 16 DECEMBRE 2025

MOTION CESECC 2025-05¹

DEPOSEE PAR : ANDRE ANGELETTI, représentant FDSEA

OBJET : LUTTE CONTRE LA DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (DNC)

ETAIENT PRESENTS :

ACKER-CESARI Véronique, ANGELETTI André, BARBE Michèle, BARTOLI Anthony, BATTESTINI Antoine, BENETTI Frédéric, BIAGGI Michèle, BOUDA Gérôme, BRASSET Pasquale, BRIGNOLE Jean, CANARELLI Jean, CASABIANCA Charles, CASABIANCA François, CASANOVA Mathieu, CESARI Alexandra, CHOURY Hyacinthe, CIANFARANI Françoise, DAL COLLETTO Jean, DE PERETTI Nicolas, D'ORAZIO Xavier, DUBREUIL-VECCHI Hélène, FEDI Marie-Jeanne, FILIPPI Bernard, GIACOMONI Léon, GIANNI Jean-Jacques, GODINAT Jean-Pierre, LIBERATORE-RUGGERI Cécile, LOTA René, LUCIANI Denis, LUCIANI Jean-Pierre, MARCAGGI Antoine, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, NICOLI Marie-Jeanne, OGLIASTRO Fabrice, OLLANDINI Jean-Thomas, PANTALONI-BARANOVSKY Julie, PAT O'BINE, RIUTORT Jean-Jacques, RUBINI Pierre-Jean, SALDUCCI Valérie, SALVATORI Marie-Josée, SANTONI Pierre, SUSINI Jean-Dominique, TROJANI Paul, VENTURINI Stefanu.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

ANDREANI Christian, pouvoir à GODINAT Jean-Pierre ; CANNAC-PADOVANI Magalie à LIBERATORE-RUGGERI Cécile ; CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick à BRIGNOLE Jean ; GIUDICELLI Jean-Pierre à DAL COLLETTO Jean ; NOBILI Laura à ACKER-CESARI Véronique ; NOVELLA Christian à CASABIANCA François.

¹ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

Votants : 51

ABSTENTION : 3 (ANDREANI Christian, BOUDA Gérôme, GODINAT Jean-Pierre)

CONTRE : 1 (CASABIANCA François)

POUR : 47

Considérant que :

- La profession agricole subit déjà depuis trop longtemps une pression constante de l'État, de l'Europe et est confrontée à une accumulation de crises.
- La gestion actuelle de la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) est ressentie par la filière bovine comme un véritable **acharnement**.
- L'obligation d'abattre tout un troupeau pour un seul cas déclaré entraîne la destruction en quelques heures du **travail de toute une vie** de l'éleveur.
- Cette politique d'éradication envoie un message décourageant aux éleveurs : "si la maladie entre chez vous, vous n'avez plus de métier.
- Ce dispositif sanitaire ajoute une nouvelle couche d'injustice, notamment en raison des **indemnisations jugées insuffisantes** et d'une absence totale de perspectives claires pour permettre à une exploitation touchée de se relancer.
- Il est **urgent** de rompre avec cette logique qui serait punitive et destructrice pour l'élevage insulaire.

Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

SOUTIEN les demandes de la profession visant à exiger un traitement **juste, humain et respectueux** de la situation.

DEMANDE solennellement à l'Assemblée de Corse et au Conseil Exécutif, en partenariat avec les services de l'État, d'intervenir auprès des autorités nationales et européennes pour :

1. Réviser la Doctrine Sanitaire :

- Adopter une **approche plus juste et humaine** dans la gestion de la DNC, en privilégiant des solutions alternatives à l'abattage systématique des troupeaux.
- Mettre en œuvre des **mesures adaptées**, telles que l'isolement des animaux malades, une surveillance renforcée, l'adaptation des protocoles de biosécurité et un accompagnement personnalisé des exploitations touchées.

2. Garantir un Soutien Économique Juste :

- Assurer des **indemnisations justes et complètes** qui couvrent intégralement le manque à gagner, la perte de patrimoine génétique et les coûts de reconstitution d'un troupeau.
- Établir un **fonds d'accompagnement** et des perspectives claires pour la relance des exploitations affectées par la maladie.